

été la création de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Dans le cadre de cette Conférence, les pays nantis sont appelés à participer à une évolution systématique des structures du commerce international, en fonction des besoins des pays insuffisamment développés. Ceux-ci s'efforcent d'ouvrir à leurs produits un plus large accès à nos marchés et souhaitent vivement aussi qu'on trouve, à l'échelle internationale, une solution au problème des importantes fluctuations que subissent les prix des produits de base dont dépendent les recettes d'exportation de plusieurs d'entre eux.

L'évolution des structures commerciales est l'un des aspects de la coopération économique; l'aide au développement en est un autre. Pour indiquer l'étendue des activités que nous étudions et définir l'orientation de notre politique actuelle, peut-être devrais-je examiner certaines des réalisations du Programme élargi d'aide élaboré en 1963. Vous vous souviendrez sans doute que le gouvernement avait alors manifesté son intention de faire d'importantes améliorations quantitatives et qualitatives, et ce, pendant une période de trois ans qui n'est pas encore terminée.

Depuis 1963, l'aide du Canada a plus que doublé. En outre, on en a assoupli les conditions générales en instaurant un nouveau programme de prêts de mise en valeur, au montant de 50 millions de dollars, à conditions aussi faciles que celles qu'offre n'importe quel pays donateur ou agence de prêts internationale. A tous les points de vue, le programme canadien